



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 06/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 14
votants : 14

L'an deux mille vingt quatre

Le 11 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.

Date de la convocation du conseil : 05/11/2024

Secrétaire de séance : Maxime DE FREITAS

PRESENTS : M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Eric CHERON, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Philippe BOISSON, Jean-Luc BRUGUES, Claudia STAUBMANN, Anaïs SARDAN, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Françoise JOUVE, Daniel MAURIE, Sylvie JUIF, Serge AZAM.

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame la Maire donne lecture au Conseil Municipal des états que lui a fait parvenir la trésorerie de SARLAT concernant une liste de produits irrécouvrables dont les montants s'élèvent à :

- 149,70€ pour le budget communal (Compte 6542)
- 0,32€ pour le budget annexe du camping (Compte 6541)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte ces admissions en non-valeurs pour les montants indiqués ci-dessus
- Inscrit les crédits nécessaires aux budgets correspondants
- Autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires et à établir les mandats correspondants.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 12 avril 2024

Le secrétaire de séance, Maxime DE FREITAS

Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX